

République Française  
Département des Côtes d'Armor  
Commune de LANLOUP

**Séance du 17/09/2021**

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 13/09/2021

**Présents** : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Guénoyé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, Marie-Christine MARCUS, Cyril MENGUY.

**Absent** : Monique COZ (procuration à Marie MARCUS), François REBOURS (procuration à Inès GONSE), Emmanuel FEINTE (procuration à Yannick LE BARS).

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

**Objet : chauffage de l'Église**

M. le Maire rappelle que la commune avait sollicité une subvention pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église au département dans le cadre de son plan de relance visant à relancer et soutenir l'activité économique du département. Cette subvention a été accordée au taux de 80 % du montant HT sous réserve de l'accord des Bâtiments de France qui a été obtenu pour la pose de radiants électriques (4 dans la nef et 2 dans les transepts) et l'acquisition de 2 radiants mobiles pour le chœur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux
- de confier les travaux à CGV&CIEL de Mortagne sur Sevre (85) pour un montant HT de 11 207,67 €.

Arrivée de Marie-Christine MARCUS (19h20).

**Objet : projet d'effacement des réseaux**

Les élus ont été destinataires du projet d'effacement des réseaux du bourg.

M. le Maire propose de reporter la décision dans l'attente de la priorisation des actions proposées par l'étude de dynamisation du bourg.

**Objet : desserte basse tension à Kertugdual**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de desserte basse tension des parcelles B 159 et 160 situées à Kertugdual.

M. le Maire propose de reporter la décision dans l'attente de précisions sur ces travaux (aériens ou souterrains) et dans l'attente du dépôt d'un permis de construire.

**Objet : acquisition du bâtiment de l'ancienne mairie**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé par délibération du 7 septembre 2020 de faire une offre à France Domaine pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne mairie située au 9 route de la mer.

Cette offre de 10 000,00 € était la seule et a donc été retenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la maison située au 9 route de la mer au prix de 10 000,00 €
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes et documents concernant cette acquisition.

**Objet : Guingamp Paimpol Agglomération - rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), avenant à la convention pour la mise en œuvre du programme de signalisation locale d'intérêt touristique**

- Désignation du membre de la CLECT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Yannick LE BARS membre de la CLECT.

- Rapport de la CLECT du 8 juillet 2021

Les élus ont été destinataires et invités à consulter le rapport de la CLECT du 8 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport en question.

- Avenant à la convention pour la mise en œuvre du programme de signalisation locale d'intérêt touristique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention pour la mise en œuvre du programme de signalisation locale d'intérêt touristique et d'autoriser le Maire à le signer.

M. le Maire demande que le point suivant relatif à une demande de secours soit étudié à huis clos.

**Questions et informations diverses.**

- Questions soulevées par Jacques THORAVAL : portail de la lagune trouvé ouvert à plusieurs reprises, savoir qui a débuté un entretien du lavoir de Kervégan.
- Point sur la course cycliste de ce samedi 18 septembre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50,00 € aux Amis de la Saint-Pierre de Plouha.

Fin de la séance à 20h15.

*Signatures des membres présents*